



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

**ARRETE N° 2007-09-14-R-0246**

commune(s) :

objet : **Régie de recettes auprès du service de mission grands projets pour l'encaissement des droits d'accès au boulevard périphérique nord - Cessation de fonction des mandataires suppléants**

service : Déléation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

n° provisoire 14098

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil de communauté n° 2006-3289 du 27 mars 2006 donnant délégation au président pour accomplir certains actes de gestion ;

Vu l'arrêté communautaire n° 1998-0224-R-0025 du 24 février 1998 portant création d'une régie de recettes auprès du service mission grands projets pour l'encaissement des droits d'accès au boulevard périphérique tronçon nord, modifié par l'arrêté n° 2003-07-08-R-0129 du 8 juillet 2003 ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2002-08-20-R-0185 du 20 août 2002 portant nomination des régisseurs comptables titulaires et suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès au périphérique nord ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2005-12-19-R du 19 décembre 2005 portant nomination du régisseur titulaire ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 7 septembre 2007 ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 27 août 2007 ;

## arrête

**Article 1er** - Il est mis fin aux fonctions de Messieurs Frédéric Dune et Didier Payet, mandataires suppléants auprès de la communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 ;

**Article 2** - Le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 14 septembre 2007

Le président,

Gérard Collomb.